

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de ABLON

ablon@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 juillet 2022**

Présents : Mrs Xavier Canu, Patrick Drieu, Philippe Turlure, Mmes Laurence Thurmeau, Brigitte Petit, Marie-Odile Tellier, Laëtitia Gimer, Mrs Jean-Baptiste Hubert, Jérôme Le Moulinier, Morgan Letot.

Absents : Mme Anne Guerrier (a donné pouvoir à Marie-Odile Tellier), Annie Tissier (a donné pouvoir à Patrick Drieu), Mrs Xavier Ficheux, Maxime Turpin et Mme Christèle Carval excusés.

M. Patrick Drieu est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Indemnité de fonction du Maire

Par délibération en date du 03 mars 2020 et compte tenu du nouveau barème des indemnités des élus applicables au 1^{er} janvier 2020, l'indemnité du maire avait été fixée à 44 % de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique afin d'être assujettie uniquement aux contributions de CSG et CRDS.

Cependant avec la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, l'indemnité du Maire devient supérieur à 50 % du plafond annuel de la sécurité sociale et doit donc être assujetties aux cotisations et contributions sociales dans leur intégralité. Cela implique donc une augmentation de charges patronales d'environ 500 € par mois pour la collectivité.

Sur proposition de M. Le Maire, il est envisagé de baisser le pourcentage de la valeur de l'indice brut terminal de 44% à 42% à compter du 1er juillet 2022.

Le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire avec 13 « voix » pour.

Mme Brigitte PETIT demande si les adjoints ont également un changement dans leur rémunération, M. Le MAIRE explique que leur indemnité bénéficie de la revalorisation de 3.5%.

Fin de séance à 20h30